

Séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André VINCENT, Maire, en suite de convocation du 16 octobre 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Effectif légal :	11
Nombre de Conseillers en exercice :	9
Absents représentés :	2
Absent non représenté :	1
Présents :	6

Présents :

Adjoins : Stéphane THIBAUX, Bernard DEFORGE

Conseillers : Teddy BISKUPSKI, Philippe PAPIER, Gino MENNESSON

Absents représentés : Justine APLINCOURT, Guy PERIGORD

Justine APLINCOURT a donné pouvoir à Philippe PAPIER, Guy PERIGORD a donné pouvoir à Bernard DEFORGE

Absents non représentés : Oswald BIZOUARD,

Mr Bernard DEFORGE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Assainissement – Point sur le dossier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Les dernières études :
 - Etudes géotechnique (2^{ème} partie)
 - Etudes des rejetsviennent d'être achevées.
- Le dossier Loi sur l'eau a été déposé.
- Le dossier de demande de subvention a été déposé à l'agence de l'eau le 23 juin dernier. Néanmoins le 29 juin le bureau du conseil de l'agence indiquait que ses moyens financiers seraient insuffisants pour faire face à l'ensemble des demandes.
- Début octobre le responsable de l'agence m'indiquait que notre dossier ne pourrait être examiné qu'en mars prochain (au lieu de novembre) mais que cela ne devrait que peu modifier le calendrier des travaux :
 - Consultation des entreprises avant fin 2017
 - Notification des subventions avant fin mars
 - Démarrage possible des travaux dès avril 2018

Mme Elise IAMMATEO (Agence de l'Eau) demande une délibération du Conseil Municipal sur la base des dernières estimations budgétaires de la D.D.T. (à noter que nous ne sommes pas engagés tant que nous n'avons pas reçu la notification de l'Agence de l'Eau et envoyé les ordres de mission aux entreprises).

Le Conseil Municipal prend acte des estimations de dépenses d'investissement et des subventions possibles relatives au projet de la commune soit

- Investissement prévisionnel (y compris les branchements individuels) : 2,6 millions d'euros
- Subvention minimale de l'Agence de bassin : 1,1 millions d'euros
- Solde à la charge du bloc communal : 1,5 millions d'euros
dont à la charge de la commune 750.000 euros
- Financement de la part communale par un emprunt soit un surcoût de 1,76 € * sur l'assainissement qui porterait le prix de l'ensemble à 4,16 €/m³ (* financement à 1,6 % sur 30 ans). Il faut noter que de toute façon le prix de l'eau sera unifié dans l'ensemble de la communauté de communes, ce qui indépendamment de notre projet conduira à un prix du même ordre de grandeur.

Information sur les travaux en cours

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux en cours

- Les escaliers de l'église sont en train d'être rénovés par Pascal CELLI
- La pose d'une réserve incendie aux Vieux Moulins va être réalisée par l'entreprise PIANTONI.
- Un parking au Pas Bayard va être aménagé par l'entreprise PIANTONI
- Les logements communaux qui étaient vacants sont en cours de rénovation par les employés communaux (lessivage, peintures, pose de linoléum). L'électricité va être remise aux normes.
- La pose de radiateurs dans la salle de cantine de la Boulonnerie a été effectuée par Salvatore MASONES (S-Elec)

Stéphane THIBAUX signale qu'il attend toujours que le cabinet DUMAY replace la borne qui a été enlevée lors des travaux Rue de Bourseigne. Mr le Maire va lui enjoindre de le faire sans délai.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune n'a pas trouvé jusqu'à présent d'intervenant pour la grenellisation du PLU.

Forêt:

Modification du règlement d'affouage :

Suite à la réunion de la commission des bois, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications à apporter au règlement d'affouage dans un but sécuritaire :

- La présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile sera obligatoire pour chaque affouagiste. Sans cette attestation la commune ne pourra délivrer de part de bois
- Une formation de bûcheronnage sera vivement recommandée notamment aux nouveaux affouagistes (ces formations sont assurées régulièrement par le PNR)

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'adopter ces nouvelles mesures

Etat d'assiette 2018 :

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code Forestier ;
 Vu le règlement National d'Exploitation Forestière ;
 Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
 Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2018 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal **unanime**

Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :

5 D	En affouage
32 E	Eclaircie résineuse
32 EPC	Eclaircie résineuse
67 E	Eclaircie résineuse
77 E	Eclaircie résineuse
79 E	Eclaircie résineuse

Appui à la création d'une nouvelle Association de la Journée du Cheval

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe PAPIER qui expose les résultats de la Journée du Cheval. Il avance l'idée de créer une association autonome en charge de la prochaine Journée du Cheval (la gestion d'une telle journée par plusieurs associations posant des problèmes d'organisation et de comptabilité).

Mr PAPIER présente un budget prévisionnel pour cette manifestation afin que cette association puisse démarrer dans de bonnes conditions et demande l'appui de la commune.

Ce projet sera inscrit dans les orientations budgétaires pour 2018.

Hameau des Vieux Moulins

Le problème du découpage administratif par rapport au système de la poste, qui est indépendant, est évoqué. Monsieur le Maire va adresser un courrier au député Pierre CORDIER afin de voir s'il est possible de régler ce problème, la Poste ne nous ayant donné aucune nouvelle depuis notre

demande.

La vitesse dans la traversée des Vieux Moulins d'Hargnies est ramenée à 50 km/h.
Un arrêté de circulation a été pris dans ce sens le 21 août 2017.

Projet de classement de l'église

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une demande de classement aux Monuments historiques de l'église de Hargnies dans le but de sauvegarder le périmètre autour de l'église. Les règles d'urbanisme dans le périmètre concerné sont devenues plus souples. Un tel classement permet d'obtenir des subventions plus importantes en cas de travaux concernant l'église.

Service de remplacement proposé par le Centre de Gestion

Vu les articles 14 et 25 de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié aux Centres de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités, le Maire/Président pourra faire appel au service « remplacement » du CDG des Ardennes, à condition d'avoir signé une convention dans ce sens.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire/Président.

La collectivité rémunérera le service « remplacement » de la manière suivante :

- salaire au grade et échelon de l'agent remplacé,
- charges sociales,
- supplément familial,
- régime indemnitaire (NBI, primes et indemnités) sur avis de l'Autorité Territoriale d'accueil,
- 8 % (frais de gestion pour le Centre de Gestion).

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Division de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'acquisition d'un terrain cadastré AA 357.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'en rétrocéder une partie à Mme Michèle CORNIQUET pour un montant de 3.830 €, les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Aide à la rénovation de façades

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une aide à la rénovation et à l'amélioration des façades.

Cette aide serait apportée aux habitants qui effectueront des travaux de rénovation d'un mur en pierre, de pose d'encadrement en pierre de fenêtres et de porte et de bardage bois.

Le montant de l'aide sera de 20.000 € par an (avec 5.000,00 € par opération représentant 50% maximum du montant des travaux engagés).

Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Maison de la nature
- Réfection de la salle de la Boulonnerie
- Petite Rue
- Assainissement
- Cimetière : création d'un ossuaire, élargissement du portail
- Plantation à l'Ecaillère
- Chemin du St Sacrement – Ruelle Sichault
- Jeux pour les enfants sur la place de Launet
- Appui à la création d'une nouvelle Association de la Journée du Cheval.

Approbations comptables

- *décisions modificatives*

le Conseil Municipal décide des décisions modificatives suivantes :

Service des Eaux :

Article 6311 : - 17.000,00 €

Article 6371 : + 17.000,00 €

- *admission en non-valeur*

le conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Commune : 5,35 €

Remboursement facture

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la facture d'achat pour un cadeau de naissance réglé par Mr Bernard DEFORGE.

Désignation d'un représentant qui siègera au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL Rives de Meuse

Suite à l'augmentation du capital et aux nouveaux statuts de la SPL Rives de Meuse Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de désigner un représentant de la commune qui siègera au sein de l'Assemblée Spéciale qui élira à son tour un représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la SPL Rives de Meuse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mr André VINCENT comme représentant de la commune de Hargnies pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale.

Questions diverses

- La cabane de chasse sur le terrain situé chemin du St Sacrement : Un arrêté d'interdiction de continuer les travaux a été pris et transmis au Procureur de la République afin de mettre fin à ces travaux non autorisés et effectués sans aucune demande de permis de construire.
- Une remarque concernant le stationnement concernant cette chasse a été faite, en effet de nombreuses voitures étaient garées chemin du St Sacrement sur des terrains privés et même sur le parking du cimetière (qui a une autre vocation que d'accueillir les voitures de chasseurs).
La société en question avait demandé l'autorisation aux particuliers concernés.
- Problème des chiens errants :
Le problème des chiens errants est évoqué, en effet plusieurs personnes ont remarqué un comportement agressif de certains chiens errants dans le village.
Il est donc demandé aux possesseurs de ces chiens d'être plus vigilants.
Les propriétaires négligents seront sanctionnés d'un procès-verbal.
- Monsieur le maire informe le Conseil municipal de son intention de procéder prochainement à un échange de fonctions entre lui-même et Bernard DEFORGE, premier adjoint.
La procédure à suivre est en cours de définition, en liaison avec les services de la Préfecture.
Des élections complémentaires devront être organisées pour pourvoir les deux postes de conseillers municipaux vacants afin que le Conseil Municipal soit au complet lors de l'élection du maire, comme l'exige la loi.

La séance est levée à 21h10